



Transfert de portefeuille-titres

Par **guagliano**, le **05/02/2011 à 16:46**

Bonjour,rrnLa Banque postale retarde et bloque le transfert de mon portefeuille -titres depuis le 07 janvier(envoi de la demande en recommandé avec AR) car ce portefeuille est important et ils voudraient que je reste client de la Banque Postale.rnOr,un transfert doit se faire en 2 semaines maximum s'il y a une réelle volonté .rnA ce jour ,ma demande n'a même pas été transmise au service concerné (Epargne Boursière)de la Banque postale.rnle retard sera donc d'au moins un mois par rapport aux delais habituels!!!rnJe comptais pouvoir effectuer des opérations boursières importantes quotidiennes(SRD,comptant,CFD,turbos,trading,...),dès le 17/18 janvier,sur mon nouveau compte ouvert chez Binck Bank.rnDe ce fait,chaque jour de retard dans ce transfert représente un manque à gagner important quotidien vu la surface financière de mon portefeuille à transférer.rnJ'estime avoir subi et subir ,à ce jour,dans l'attente effective de ce transfert un énorme préjudice financier en raison de ce retard inadmissible ,inacceptable et voulu par la Banque Postale.rn Si je porte plainte contre la Banque postale pour ce retard inadmissible et cette volonté de retarder ce transfert avec un énorme préjudice financier (je ne peux effectuer d'importantes opérations boursières avec mon portefeuille -titres sur mon nouveau compte chez Binck Bank)par jour de retard,est-il possible que j'ai gain de cause? puis-je ,du moins,déjà porter plainte pour ce retard et ce blocage inacceptables?